

CRFOMV

Rue Mazy, 171B, bte 103 à 5100 JAMBES (NAMUR)

COPIE DESTINÉE AUX VÉTÉRINAIRES INSCRITS À L'ORDRE

Jambes, le 8 juillet 2015

Monsieur le Ministre di Antonio,

Suite à votre courrier concernant le Plan stérilisation des chats errants adressé aux vétérinaires francophones ce 2 juillet 2015, je souhaite vous apporter ces informations au nom du Conseil régional francophone de l'Ordre des médecins vétérinaires.

Vous écrivez: « Durant cette action, la volonté est de pratiquer des prix préférentiels pour qu'un maximum de chats errants puissent être stérilisés. Je vous propose de les situer entre 60 et 70 euros pour les femelles et entre 35 et 45 euros pour les mâles. »

Ceci nous inspire deux remarques particulières:

1° Pour des raisons évidentes de bien-être animal, la qualité des soins apportés aux chats errants ne peut être diminuée du fait d'un tarif préférentiel. Si on retire les 21% de TVA et la perception fiscale du prix que vous évoquez, nous craignons que cette qualité de soins ne puisse être généralement appliquée (anesthésiques, stérilisation, champs opératoires, contention correcte, soins postopératoires....) par des vétérinaires certes concernés par la solution apportée à la problématique, mais aussi soumis à une pression économique que leur impose la bonne gestion d'une entreprise puisque c'est ainsi que l'Etat considère une pratique vétérinaire.

2° L'Europe impose aux Etats membres d'appliquer le principe fondamental de la libre concurrence pour l'ensemble des prestataires de services, et sanctionne durement les organisations professionnelles qui pratiquent une entente sur les prix. Dans cet esprit, il est clair que le Conseil francophone de l'Ordre des médecins vétérinaires ne peut absolument pas cautionner la proposition de prix préférentiels.

Par ce courrier, nous vous informons que nous nous démarquons totalement de la volonté que vous évoquez dans votre courrier.

Conscients de l'importance de l'action, tant pour le bien être animal que pour la qualité de l'environnement, nous vous suggérons plutôt de laisser les communes et les vétérinaires locaux se concerter sur les modalités d'intervention et les honoraires.

Recevez, Monsieur le Ministre di Antonio, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le CRFOMV,

Dr Th. TRAMASURE, président